

Un bout de ville dans la ville

Marseille - Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Friche la Belle de Mai

© La Friche la Belle de Mai

Fondée en 1992, sur une partie des 120 000m² de l'ancienne manufacture de tabac de la Seita, La Friche la Belle de Mai est un vaste tiers-lieu culturel avant l'heure. Désormais espace public multiple de 45 000m² où se côtoient 6 salles de spectacles dont 2 salles de concerts (1 000 et 5 000 places), des jardins partagés, une aire de jeux et de sport, un restaurant, une librairie, une crèche, un incubateur d'innovation sociale Inter-made spécialisé dans l'incubation de projets ESS, un laboratoire citoyen ([Le LaboFriche](#)), 2 500m² d'espaces d'exposition, un toit terrasse de 8 000m², un centre de formation, 20 chambres pour artistes au sein d'une auberge... la Friche est à la fois un **espace de travail** pour ses 70 structures résidentes (400 artistes, producteurs, salarié.e.s qui y travaillent quotidiennement) et un **lieu de diffusion** pour près de 450 000 visiteurs et 600 événements par an.

A l'origine de la Friche la Belle de Mai, une communauté d'artistes qui souhaitaient participer à la régénération du quartier. Pendant 20 ans, le projet s'est déployé dans un cadre précaire (absence de cadre juridique d'occupation), même s'il y avait des relations avec la Ville.

Le collectif a fait le choix de **se structurer en SCIC en 2007**. Depuis 2008, la SCIC rassemble plus de 80 sociétaires, personnes morales ou physiques (résidents, habitant.e.s, collectivités, experts,...) autour d'un projet collectif, inscrit aux statuts de la SCIC : la gestion foncière de l'îlot n°3 de la Friche Belle de Mai, le pilotage de la transformation physique du site de la Friche la Belle de Mai, en lien avec la **ville de Marseille** et les différents acteurs institutionnels et l'accompagnement de la politique de coproduction et d'animation artistique et culturelle mise en œuvre sur le site de la Friche la Belle de Mai.

Rôle des collectivités

La ville de Marseille et la SCIC ont signé en 2011 un Bail emphytéotique administratif de 45 ans actant de la reconnaissance de l'expérience du collectif pour l'animation des 45 000m² de la friche.

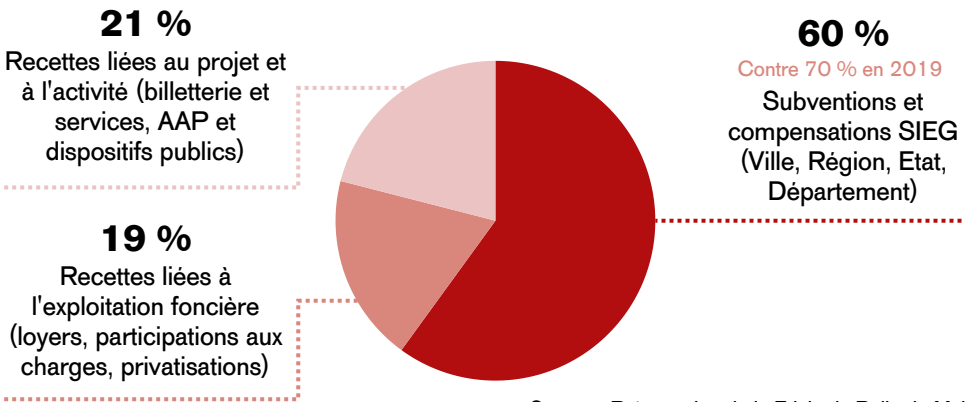
Ce bail a permis la mise en place d'une convention de Service d'intérêt économique général (SIEG) tripartite, avec la Ville de Marseille et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de consolider et sécuriser le modèle économique. Les Obligations de Service Public (OSP) liées à la convention SIEG sont :

- **l'accès au plus grand nombre des services proposés par la friche** : soutien à l'activité régulière, accompagnement artistique et diffusion et diversification des ressources.
- **le développement urbain** : transformation du site dans une démarche de maîtrise d'usage, recherche d'expérimentations sociales (LaboFriche), coopération au quotidien avec le quartier.
- **l'insertion, l'inclusion, la solidarité et la transmission des savoirs via le pair à pair, la médiation sociale, hospitalité la plus inconditionnelle possible** (400 000 visiteurs annuel).

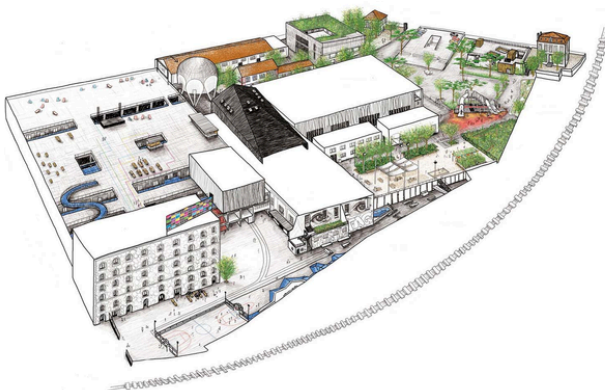
La Friche la Belle de Mai a également une convention SIEG avec le Ministère de la culture et une convention SIEG avec le Département des Bouches-du-Rhône.

La Friche est labellisée "Fabrique de territoire", en consortium depuis 2020, ce qui a permis le renforcement des partenariats au sein de l'écosystème de la Friche par l'animation de dynamiques territoriales.

Modèle économique



Source : Présentation de la Friche la Belle de Mai



Contact

Stéphane Pinard
Responsable du développement territorial - La Friche la Belle de Mai
spinard@lafriche.org

Laurent Boy
Chef de projets filières stratégiques ESS - Transition écologique - Ville de Marseille
lboy@marseille.fr